



DELIBERATION N° 146_DE 19112020

DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales,

Le dix-neuf novembre deux mille vingt à dix heures au CDG66, 35 bd de St Assisclé-Centre Del Mon – salle de conférence- 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le **12 novembre 2020** sous la présidence de M. Robert GARRABE,

-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28

-Nombre de membres présents : 23

-Nombre de membres votants: 27

Membres titulaires du Conseil d'administration :

Présents :

Collège des communes affiliés

M. Robert GARRABE, Président sortant,
M.PLA Raymond, M.GOT Alain, M.PAILLES Roger, M.BILLES Jean-Paul, M.VILA Jean, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine,
M.NIFOSI Christian, M.PORTEIX Yves, M.OLIVE Robert, M. REMEDI Bernard, M.TAHOSES Antoine, M.CHAMBON Jean Louis,
M.GARSAU Jacques, M. SOLE Jean-Michel, M.THIBAUT Jean Jacques,

Représentés ayant donné pouvoir

M. CALVET Guy à M.GARRABE Robert
M.PIQUET Philippe à M. TAHOSES Antoine,
M.GALAN Bruno à M. GARSAU Jacques

Collège des établissements affiliés

M. ROIG Fernand, M. PUIG Louis, M. LOPEZ Jean-Jacques

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

Représentants des Etablissements publics adhérents

Représentés ayant donné pouvoir

Mme BEFARRA Damienne à M. PLA Raymond

Absent excusé :M.RALLO François

Représentants titulaires de la Ville de PERPIGNAN

Mme BACH Marie
M.DUSSAUBAT François

Représentants titulaires du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales

Mme SADOURNY Marie-Pierre
M. LACAPERRE Rémi

Personnalités invitées :

M. Franck FRANCERIES, Directeur du Centre de Gestion 66
Mme Stéphanie LEAL-BERNARD, Directeur adjoint
M. Jean-Marie BIERME, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Municipale, absent excusé

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20201119-146-DE
Date de réception préfecture :
24/11/2020

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIES AU COMMISSIONS CONSULTATIVES PARTITAIRES DU CDG66

Créées auprès de chaque Centre de Gestion ou auprès des collectivités et établissements publics comptant plus de 350 fonctionnaires à temps complet, les CCP sont des organes paritaires consultatifs où s'exerce le droit à la participation des contractuels territoriaux.

Les commissions consultatives paritaires connaissent des décisions individuelles prises à l'égard des agents contractuels et de toute question d'ordre individuel concernant leur situation professionnelle (cf. article 20 du décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016).

Il existe une CCP par catégorie hiérarchique (A, B et C).

En application du décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016, la désignation des représentants des commissions consultatives paritaires est régie par les articles 9, 10, 13 bis, 17-1, 17-2, 18 à 22 et 25 du décret du 17 avril 1989 susvisé et par les dispositions du **Chapitre II : Désignation des représentants du personnel (Articles 6 à 19)**

Les représentants des collectivités territoriales et des établissements publics aux commissions consultatives paritaires placées auprès des centres de gestion sont désignés, à l'exception du président de la Commission Consultative Paritaire, par les élus locaux membres du conseil d'administration du centre de gestion, **parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission consultative pour la même catégorie d'agents contractuels.**

Chaque commission comprend, en nombre égal, des représentants des collectivités territoriales ou des établissements publics et des représentants du personnel. Elles sont composées de membres titulaires et d'un nombre égal de membres suppléants.

La Commission Consultative Paritaire compte un nombre de représentants titulaires du personnel déterminé en proportion de l'effectif d'agents contractuels relevant de chaque catégorie, par tranches fixées.

Le Président du Conseil d'Administration du Centre de Gestion assure de droit la présidence de toutes les commissions.

S'agissant du CDG66, le nombre de représentants (collège employeur) à désigner, pour le mandat qui démarre, est de :

- pour la CCP — A : 3 membres titulaires + 3 membres suppléants,
- pour la CCP — B : 3 membres titulaires + 3 membres suppléants,
- pour la CCP — C : 7 membres titulaires + 7 membres suppléants.

Il invite alors l'assemblée à procéder à cette désignation.

Vote du Conseil d'Administration,

19 voix « POUR »

7 voix « CONTRE »

1 abstention

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration,
A la majorité des membres présents et représentés,

DESIGNE comme suit les représentants des collectivités et établissements publics appelés à siéger au collège des employeurs aux commissions consultatives paritaires placées auprès du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales :

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20201119-146-DE
Date de réception préfecture :
24/11/2020

CCP A :

TITULAIRES

Robert GARRABE
Christian NIFOSI
Madeleine GARCIA-VIDAL

SUPPLEANTS

Sylvie VILA
Stéphanie JUSTAFRE
Gérard PUJOL

CCP B :

TITULAIRES

Robert GARRABE
Jean-Paul BILLES
Louis PUIG

SUPPLEANTS

Nicole GONZALEZ
Sylvie BROSSEAU
Jérôme PARRILLA

CCP C :

TITULAIRES

Robert GARRABE
Fernand ROIG
Louis PUIG
Marc PETIT
Jérôme PARRILLA
Jean ROQUE
Raymond PLA

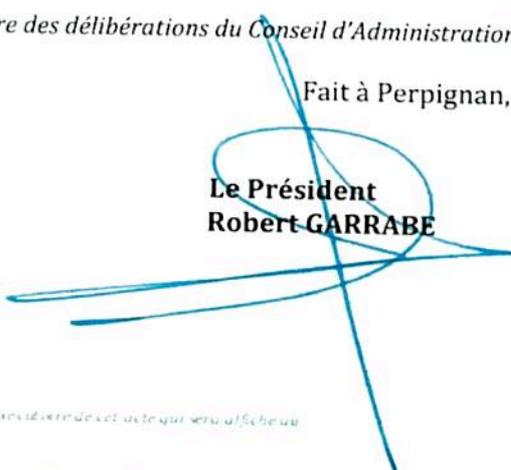
SUPPLEANTS

Didier FOURCADE
Gérard PUJOL
Stéphanie JUSTAFRE
Christian NIFOSI
Brigitte BARANOFF
Fabienne SEVILLA
Marie-Edith PERAL

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Fait à Perpignan, le 19 novembre 2020

**Le Président
Robert GARRABE**



Le Président :

*Le Président est responsable de la validité des décisions de cet acte qui sera affiché au
bureau de l'Etat.*

*En cas de contestation, le Président peut faire appel à un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa
publication.*

Affiché le 24-11-20

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20201119-146-DE
Date de réception préfecture :
24/11/2020